



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Brigitte SARRAZIN, Patrick CAGNIN, Thierry MICHEL, Nathalie LAPALUS, Marie-Christine GRIFFON, Émilie LESCUT, Jérémy PETITJEAN, Fabienne DARGAUD, Ludovic MICHEL, Amélie DORIN, Philippe SARRY.

Excusé(e) : néant

Suppléants : Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX (excusé)

Animateur de séance : Marie Christine GRIFFON

Secrétaire de séance : Alain GUERIN

Participants sans voix délibérative : Annick GIRAUD, Justine TARLET

-Commission Education et Solidarités Locales

- Compte-rendu
- Cour maternelle : propositions d'aménagements
- Questions diverses

-Commission CATE

- Compte-rendu
- Classement Art et essai Cinématour
- Maison des Patrimoines : tarif 2024
- Gratuités des équipements communaux
- Questions diverses

-Commission technique

- Compte-rendu
- Tranchée réseau de chaleur : devis VOUILLON BTP
- Questions diverses

-Suivi des travaux et projets en cours

- ZLP : devis GEODEZIC - Panneau d'accueil
- Avenant Duclut
- Questions diverses

-Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

- SYDRO : Rapport d'activité 2022
- SYDRO : Programmation 2024
- Demande location « Ancienne auto-école »
- Modification copropriété 12 Grande Rue
- Bail annexe Parisot
- Droit de préemption : E93 Lieudit En Chaux
- Questions diverses

-Questions budgétaires

- Questions diverses

-Personnel communal

- Questions diverses
- Recrutements

-Questions diverses

- AFM Téléthon : demande subvention 2024
- Motion sur les prédateurs
- Raid Bleu
- Propositions financières JVS Mairistem
- Vidéosurveillance

-Informations diverses

- Service Civique : Aide régionale
- Arrêté prévention feux de forêt et espace naturel
- Arrêté restriction usages de l'eau
- Arrêté « subvention habitat inclusif »
- Entretien association sportive
- Nuisances sonores Rallye 2023
- Lettre municipale
- Info évolutions Villages Solidaires
- Jeux olympiques et paralympiques 2024
- AG APVN
- Frais de scolarité
- Banque des Territoires : Résultats et réalisations 2022
- Journal interactif du Sénateur
- Brochures Verts Vallons
- Jardins de Cocagnes
- Remerciements

Séance ouverte à 20h30

▪ Procès-verbal du précédent Conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

▪ Commission Éducation et Solidarité Locales (ESL)

▪ Accompagnement des aînés

- Personnes vulnérables

A l'occasion de l'épisode de canicule, les membres de la commission ont pris contact avec les personnes recensées sur le registre des personnes vulnérables (9 personnes inscrites).

Bon accueil, la démarche est appréciée mais la plupart des personnes sont, fort heureusement, bien entourées.

- Repas des aînés

Le groupe de travail prépare l'édition 2023 qui se tiendra le samedi 4 novembre à midi au CART. Les membres du conseil municipal sont invités à s'inscrire pour participer à l'installation et à l'accueil.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission, à l'unanimité

DELIBERE

- La participation demandée aux accompagnants des bénéficiaires du repas des aînés est fixée à 25 € / accompagnateur

- Visites à domicile

Brigitte SARRAZIN indique que le programme des visites à domicile reprend avec les 5 bénévoles. La liste sera actualisée, le planning mis en place pour avoir un contact avec chacune des personnes concernées. Une cinquantaine de personnes seront visitées.

▪ Ecoles et jeunesse

- Aménagement cour d'école maternelle

Fabienne DARGAUD, présente les devis d'aménagement de Madame ROULLEAU, architecte, pour la cour de l'école maternelle : limite nord emplacement du jeu, mobilier à acquérir (structure de jeux extérieur, un banc de l'amitié, 2 tables extérieur « enfant », des plots ...).

Les propositions faites sont estimées très coûteuses. Le Maire charge Alain GUERIN de prendre contact avec l'entreprise Rondino afin d'entamer des négociations.

- Rentrée scolaire

Amélie DORIN indique que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Il est à noter une bonne coordination grâce à la réunion de pré-rentrée organisée par la commune avec la participation des directrices, des enseignants, du personnel communal et du SEJ.

Le service de restauration scolaire bénéficie d'une forte participation cette année, 104 enfants en 2 services avec une forte participation des maternelles. Cette situation a entraîné un renforcement de l'équipe qui assure l'accueil.

Les élus participeront aux réunions de rentrée organisées par les écoles pour évoquer le temps méridien et le Programme Alimentaire Territorial.

Les effectifs sont stables :

- Ecole maternelle, 2 classes pour 40 enfants
- Ecole primaire, 4 classes pour 80 enfants

▪ Commission Accueil et Tourisme Environnement (CATE)

Alain Guérin présente les deux derniers comptes-rendus de la commission Animation - Tourisme - Environnement qui n'appellent pas d'observations particulières.

▪ Panneau lumineux :

Ludovic Michel fait part au Conseil municipal de la nécessité de remplacer le panneau lumineux installé au niveau de la maison des associations, hors d'usage.

La question s'est posée en commission de savoir s'il était préférable d'acquérir du matériel ou de le louer.

Après réflexion, la commission propose au Conseil de retenir la formule de location, le prix de revient est un peu plus élevé mais les coûts sont garantis inchangés pendant toute la durée de la location.

Ludovic Michel présente les 2 devis qu'il a reçu de 2 sociétés différentes venues présenter leurs propositions à un groupe de travail : Charvet Digital et Prismaflex-Prismatronic. Il propose à la commission de retenir la société moins disante Prismaflex-Prismatronic pour un panneau d'environ 2 m², type portrait, simple face, version full color, pitch 6 mm.

Ce panneau permettra de diffuser du texte, des images et de la vidéo. Il sera associé au logiciel Panneau-Pocket

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- **DECIDE** de louer auprès de la société Prismaflex-Prismatronic un panneau lumineux d'environ 2 m² type portrait de 2268 X 1168, simple face, version full-color, pitch 6 millimètres
- **ACCEPTTE** le montant de la location mensuelle à hauteur de 226 €HT.
- **DECIDE** de retenir l'application Panneau Pocket qui peut être associée à ce panneau
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

▪ Animations :

Alain Guérin rend compte au Conseil municipal du bilan des diverses animations organisées pendant l'été qui ont toutes connu un très grand succès tels que les 7 marchés de producteurs, le forum des associations pour une première édition et le feu d'artifice du 14 août tiré sur le lac du Paluet, suivi d'un bal populaire.

A noter également la réussite des balades nocturnes organisées par l'office de tourisme dont une organisée sur Matour.

Le Conseil se félicite de ces réussites pour ces animations dont la tenue est reconduite pour l'année prochaine.

▪ Fleurissement

Le concours organisé au niveau local a réuni 20 participants.

La commission propose l'adhésion de la commune au concours départemental « villes et villages fleuris » pour 2024 qui permettra d'assurer une nouvelle promotion de la commune.

Une rencontre sera organisée prochainement avec les responsables de ce concours au niveau départemental.

▪ Piscine

Avant le bilan définitif, il est à noter une très bonne saison au niveau de la natation scolaire avec un personnel stable cette année et une très bonne fréquentation.

L'ouverture est prolongée jusqu'au 19 septembre avec 15 jours de natation scolaire pour le collège et 2 écoles primaires de Crèches sur Saône.

▪ Gratuités des équipements communaux - lots aux associations

Annie Vouillon informe le Conseil municipal de la sollicitation de plusieurs associations locales pour obtenir des lots à l'occasion d'événements dont elles sont organisatrices (courses, loto, tombola ...).

Elle précise que la commission souhaiterait pouvoir répondre favorablement à ces demandes car au-delà du soutien apporté aux associations, il s'agit d'un moyen permettant de promouvoir les équipements et services communaux.

Annie Vouillon propose à l'assemblée de retenir cette proposition.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- **DECIDE** d'offrir des lots tels que des entrées piscine, mini-golf, maison des Patrimoines, Cinéma, cartes demi-journée pêche aux associations locales qui en font la demande
- **CHARGE** la commission de gérer les attributions et d'en rendre compte au conseil municipal.
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

▪ Maison des patrimoines

Les travaux sont désormais en voie d'achèvement, les travaux restants à effectuer se situent :

- au niveau de la halle pour la pose de rideaux brise-vents
- au niveau du bâtiment principal pour la pose des dernières persiennes et portes des communs ainsi que le crépi du pignon sud.
- au niveau du parc avec quelques aménagements complémentaires, l'installation de matériel tel que tables de pique-nique et des plantations à l'automne
- au niveau de la muséographie qui a pris un certain retard et qui a conduit le Conseil municipal à décider le report de l'ouverture au printemps 2024. Cependant, dès réception du chantier, une recherche sera effectuée auprès des groupes constitués pour organiser des visites dès cet hiver.

Accueil de classes :

Ce sont 1 029 enfants qui ont été accueillis cette année à la Maison des Patrimoines, 33 classes et 2 centres de loisirs, un résultat très positif avec de très bons retours des enseignants. D'un point de vue financier c'est un solde positif de plus de 3 000€ qui est enregistré au niveau fonctionnement, lequel permet de faire face aux investissements en la matière.

▪ Zone de loisir du Paluet

Les travaux sont, là aussi, bien avancés et les jeunes de la commune ou de passage ont pu s'exercer à la PumpTrack et bénéficier de nouveaux jeux installés.

L'ensemble donne réelle satisfaction et sera complété au mois d'octobre par la pose des éléments du minigolf.

Restera à effectuer divers aménagements de sentiers, le parcours d'orientation dédié principalement aux élèves du collège et la pose de panneaux de signalisation avec consignes de sécurité et respect des lieux. Il semble opportun de prévoir, lors de la réfection du parking, l'installation de conteneurs et de poubelles de tri par le SIRTOM.

Afin de permettre une meilleure visibilité des différentes activités de la zone, Alain GUERIN explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'avoir des panneaux sur lesquels figurent les informations liées à celle-ci.

Alain GUERIN présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Geodezic pour un montant total de 5300€ HT. Ce devis comprend un panneau d'accueil général, un panneau pour la PumpTrack, un panneau pour la randonnée et le balisage de trois sentiers.

Le conseil municipal, après en avoir entendu le rapport d'Alain GUERIN, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise GEODEZIC pour un montant total de 5300€ HT
- **AUTORISE** l'entreprise GEODEZIC à procéder à une facturation fractionnée de sa prestation
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.

▪ Centre d'accueil :

La commission, en concours avec Mme Mesguich, architecte d'intérieur, travaille à l'amélioration du confort du gîte Saint Cyr

▪ Classement Art et essai Cinématour

Thierry MICHEL indique à l'assemblée qu'une subvention « art et essai » d'un montant de 3 575 € a été accordée à la Commune pour la qualité de la programmation cinéma 2023. Il propose de la reverser en intégralité à l'association Ciné'Matour, qui ont permis cette programmation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Thierry MICHEL, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** de reverser la subvention « art et essai » d'un montant de 3 575 € à la l'association Ciné'Matour ;
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

▪ Commission technique

Patrick CAGNIN présente le compte rendu de la commission technique.

▪ Service Technique :

Des réunions ont désormais lieu tous les jeudis avec les agents des services techniques afin de permettre une meilleure coordination et répartition des tâches dans le but de répondre plus rapidement aux besoins de la commune et des habitants.

▪ Piscine :

Suite aux fuites observées dans le bassin de la piscine municipale, la Société d'Aménagement et de Réparation Piscines et Sols (SAREPS) pense qu'il peut s'agir d'un problème de carrelage qui se décolle. Une réunion aura lieu le 21/09 avec les agents municipaux, maitres-nageurs et certains élus afin de faire un bilan de cette saison et analyser les évolutions de consommation d'eau par rapport aux saisons précédentes.

▪ Tranchée réseau de chaleur

Pour permettre de chauffer le futur hôtel et les futurs magasins du Centre Bourg, le Conseil Municipal a donné son accord pour réaliser les branchements à la chaufferie par l'entreprise Lespinasse pour un montant total de 13 495€ HT. Ce branchement nécessite des travaux de terrassements et de raccordements.

Patrick CAGNIN présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise VOUILLON BTP pour un montant total de 9665.50€ HT

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Patrick CAGNIN, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Vouillon BTP pour un montant total de 9 665.50€ HT
 - **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile.
- #### ▪ Livraison de gravillons au cimetière

Daniel DUMONTET informe le conseil que la société Daniel NESME viendra livrer la commune de 15 tonnes de gravillons type « grains de riz » pour le cimetière pour un montant de 383.40€ TTC. Ces gravillons sont destinés à aménager les entre-tombes du cimetière.

▪ Suivi des travaux et projets en cours

▪ Avenant Duclut

Alain Guérin rappelle à l'assemblée que dans le cadre du marché de l'opération « Travaux d'aménagement et de scénographie de la Maison des Patrimoines », l'entreprise SAS Duclut et Fils a été attributaire du lot n° 3 : Electricité - Éclairage

Des modifications pour ce lot sont nécessaires avec l'ajout d'éclairages et de prises supplémentaires et la suppression de certains équipements.

Alain Guérin propose un avenant n° 1 de sorte que la décomposition financière de ce lot se trouverait modifiée comme suit :

Montant initial du marché :

Montant HT	38 723.25 €
TVA 20 %	7744.65 €
Montant TTC	46 467.90 €

Travaux supplémentaires : 14 765.67€ HT

Moins-value avenant n°1 : 11 089.54 € HT

Montant de l'avenant n°1 :

Montant HT	3 672.22 €
TVA 20 %	739.24 €
Montant TTC	4 411.46 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT	42 399.47 €
TVA 20 %	8479.89 €
Montant TTC	50 879.36 €

Cette opération représente une évolution du marché de 9.5%. Toutes les autres clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Il propose à l'assemblée de retenir cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications d'Alain Guérin, à l'unanimité,

DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain Guérin, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement et de scénographie à la Maison des Patrimoines, lot n°3 Electricité - Eclairage attribué à l'entreprise SAS Duclut et Fils ayant pour objet l'ajout, la modification et la suppression d'éclairages et de prises.
- **ACCEPTE** la décomposition financière de ce lot présenté ci-dessus
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

▪ **Aides financières des projets en cours**

Alain GUERIN informe le Conseil Municipal que deux demandes de financement DETR-DSIL pour l'aménagement de l'Hôtel Restaurant du Centre et de l'ensemble des 3 immeubles en vis à vis ont été ajournées.

En revanche, l'assemblée départementale a accepté d'attribuer une subvention exceptionnelle pour la construction du local ALSH (Accueil et Loisir sans Hébergement), attenant à l'école maternelle, à hauteur de 120 000 €.

D'autre part, une aide financière de 15 000€ a été attribuée pour la poursuite des études de l'habitat inclusif du lotissement de la Source au titre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux

▪ SYDRO : Programmation 2024

Le SYDRO arrête chaque année son programme d'aide au renouvellement des réseaux d'eau potable au regard de ses prévisions budgétaires. Il est ainsi demandé à chaque commune de transmettre ses demandes, la nature et le montant des travaux que la collectivité envisage.

Le Maire charge Daniel DUMONTET de faire un point sur les différents besoins de la commune (antenne Neuilly/ La naude, liaison Crozet/Croux, Amélioration de la station Botte...) Ainsi que sur les taux de prise en charge de l'Agence de l'Eau et du SYDRO.

▪ Demande location « Ancienne auto-école »

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Jean-Luc FELTRINI, potier à Matour, de louer le local de l'ancienne auto-école afin de vendre ses poteries et, ponctuellement d'exposer la production d'autres artistes en leur proposant un service de dépôt-vente. Cette location débuterait à partir du mois d'avril 2024.

Après en avoir débattu, l'assemblée accepte de louer le local commercial selon la base déjà en vigueur pour les autres locaux commerciaux de la commune.

Questions budgétaires

Néant

Personnel communal

▪ Questions diverses

- Recrutements

Annick GIRAUD fait part à l'assemblée des recrutements en cours et des renouvellements de contrats dans les différents services :

- Au tourisme, un agent a été renouvelé pour 6 mois et un autre agent pour une période d'un an.
- Au secrétariat, une nouvelle personne viendra renforcer l'équipe à partir du 02 octobre.
- Au service technique, deux agents en contrat aidé ont été renouvelés
- Au ménage et entretien des locaux, la commune recherche encore une personne.

▪ Questions et informations diverses

▪ AFM Téléthon : demande subvention 2024

L'AFM Téléthon sollicite les communes pour le versement d'une subvention au profit de l'association afin de mener à bien ses actions de proximité, en faveur des malades et familles concernées.

La commune de Matour ne donne pas suite à cette demande.

▪ Motion sur les prédateurs

Le Maire fait part au membre du Conseil, de la lettre de l'association des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche Comté. En effet, un nouveau plan national d'actions sur le loup sera proposé début septembre. Compte tenu de la situation, l'association préconise que ce futur plan doit absolument sauvegarder l'élevage en plein air, aujourd'hui menacé par les conséquences des attaques des loups sur les troupeaux.

Sur la période 2018/2023, le nombre de loups est passé de 430 à près de 1000 individus. Les zones de présence permanente du loup sont passées de 74 à près de 180. La Saône-et-Loire fait partie des départements aujourd'hui colonisés par cette espèce. Le constat est partagé par tous. Aussi, il devient urgent d'apporter des solutions aux éleveurs concernés par ces difficultés.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

DELIBERE

Le conseil municipal sur proposition du Maire, tient à apporter son soutien à l'égard de la profession agricole victime des attaques de loups, et décide ainsi d' :

- **APPUYER** les requêtes de la profession agricole quant au nouveau plan d'Action Loup qui visent à proposer de réelles solutions et répondre concrètement à la détresse des éleveurs.
- **AUTORISER** le Maire ou un adjoint à signer toute pièce utile et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette décision.

▪ **Raid Bleu**

Le Raid Bleu organisé par l'association Amada Aventure se déroulera du 28 au 31 octobre. La commune de Matour doit, au préalable, émettre son avis sur l'organisation de cette manifestation qui passera par certains endroits de la commune. Au titre des enjeux environnementaux, les membres de Natura 2000 émettent un avis défavorable et proposent à la commune d'appuyer leur décision dans ce sens.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil ne souhaitent pas porter de jugement sur les activités des uns et des autres, dès lors qu'elles sont légales, étant précisé que toutes ont un impact plus ou moins important sur l'environnement.

Le Conseil maintient son avis favorable pour l'organisation de cette manifestation et autorise le passage du Raid Bleu sur la commune.

▪ **Propositions financières JVS Mairistem**

Le Maire propose au conseil municipal l'acquisition, auprès de la société JVS, de trois ordinateurs portables nécessaires au bon fonctionnement des services administratifs de la Mairie et du pôle tourisme, notamment avec l'arrivée de nouveaux agents.

Il présente un devis d'un montant global de 4 176€ HT €, installation comprise.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce rapport, à l'unanimité,

DELIBERE

Le conseil municipal :

- **ACCEPTTE** d'acquérir auprès de la société JVS, trois ordinateurs portables, pour un montant 4 176€HT, installation comprise.
- **CHARGE** le Maire ou un adjoint de prendre toute mesure et de signer toute pièce utile pour mener à bien cette

▪ **Nuisances sonores Rallye 2023**

Des administrés ont exprimé leur mécontentement suite aux nuisances sonores du Rallye 2023 dans la nuit du 22 au 23 juillet 2023. Le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il est important de veiller à ce que les organisateurs d'événements respectent les horaires d'autorisation d'ouverture de débit de boissons et donc d'utilisation de la sono ce qui semble avoir été le cas pour cet événement. Le Conseil municipal fait constamment le choix de ne pas porter de jugement sur les activités des uns et des autres et d'accompagner dans la mesure des possibilités de la commune (espaces, réseaux, nuisances...) chacun dans ses activités, ses loisirs et passions.

▪ **Vente d'une table médicale**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mme AGNERAY Barbara, sage-femme à la maison médicale de Matour, de racheter la table médicale qui lui avait été mise à disposition dans son ancien local du premier étage.

Le Maire fait part de la discussion qu'il y eu avec Mme AGNERAY et d'un accord de principe sur un montant de 308,00€, tenant compte du prix d'achat par la commune, déduction faite de travaux d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité,

DELIBERE

Le conseil municipal décide :

- d'accepter de vendre la table de consultation à Mme AGNERAY pour la somme de 308,00€
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

Le maire et les adjoints font part à l'assemblée de différentes informations :

- Préparation de la prochaine lettre municipale
- Signalétique du collège : à repenser
- Informations des évolutions de Villages Solidaires
- Aide régionale pour les Services Civiques
- Arrêté de restriction des usages de l'eau
- Arrêté de prévention des feux de forêt et espace naturel
- Paniers fruits et légumes des Jardins de Cocagne disponibles à Matour
- Résultats et réalisations 2022 de la Banque des Territoires
- Assemblée Générale de l'Association de Protection de la Vallée de la Noue
- Rencontre et entretien avec les associations de la Communauté de Communes par les élus
- Divers remerciements

Représentations, invitations, date à retenir :

o **Dates à retenir**

Conseil Municipal	Lundi 09/10	20h30
Maire Adjoint SG	Mardi 03/10	20h30
Commission technique	Mardi 26/09	19h00
Commission CATE	Lundi 02/10	20h30
Commission ESL	Lundi 02/10	19h00

Séance levée à 23h30

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 09/10 à 20h30 salle du Conseil Municipal